

la poste, sauf quand le délai de deux semaines ne peut être respecté. On la fait alors livrer par porteur. Il arrive que l'invitation se fasse d'abord par téléphone : si elle est acceptée, on envoie alors une carte d'invitation pour mémoire.

La personne qui reçoit une invitation doit y répondre *immédiatement*, soit pour l'accepter, soit pour la décliner dans le cas où elle a un empêchement. Si l'on est incertain de la possibilité de s'y rendre, il est préférable de décliner l'invitation plutôt que de se récuser au dernier moment. La personne qui tarde trop à répondre met son hôte dans l'embarras en le laissant dans l'indécision pour la préparation du repas et l'organisation de sa table et en l'empêchant de profiter de la circonstance pour inviter quelqu'un d'autre. Celui qui, en différant sa réponse, met son hôte dans l'obligation de la lui demander, et surtout qui omet de répondre, commet une grave incorrection. De plus, un hôte qui invite une autre personne à la dernière minute, parce qu'un de ses convives a tardé à répondre, va souvent essuyer un refus*.

Dans les pays où la polygamie est pratiquée, il est d'usage qu'une seule épouse soit invitée aux repas et réceptions officiels.

Il est correct de répondre à une invitation par lettre ou carte de correspondance. Toutefois, si le numéro de téléphone de l'hôte de la réception figure sur la carte d'invitation, il est admis dans ce cas de le faire par téléphone. Dans certains pays, l'usage est de répondre à une invitation sous une enveloppe adressée à la seule maîtresse de maison. Il est recommandé de faire figurer sur les invitations la tenue que l'on désire voir revêtir.

Les cartes sont toujours écrites à la main : c'est une chose que l'on oublie souvent. L'enveloppe doit aussi être adressée de la même façon.

Les cartes d'invitation sur lesquelles les armoiries du Canada apparaissent en relief couleur or sont réservées uniquement aux ambassadeurs et aux hauts-commissaires. Tous les autres agents utilisent des cartes à armoiries gravées en noir ou en rouge.

Une carte d'invitation doit toujours indiquer :

- le titre et le nom de l'hôte et de l'hôtesse (ou de l'un des deux);
- le genre de fonction sociale;
- la date et l'heure;
- l'adresse;
- la tenue vestimentaire;
- une des mentions suivantes:

i) Pour mémoire : si on a accepté l'invitation faite par téléphone;

* Il arrive qu'un invité soit empêché à la dernière minute d'assister à un dîner officiel. En l'occurrence, le chef de mission peut demander à un agent et à son conjoint ou, éventuellement à l'un des deux, de remplacer cette personne.